Festivités des 13 et 14juillet 2012
Circulation, stationnement, mode d'emploi

Tous les accès au parc François-Mitterrand, que ce soit dans sa partie basse ou dans sa partie supérieure (parc Saint-Romain), **seront strictement interdits à toute circulation** (voitures et piétons), du vendredi 13 juillet, à 7 h, au samedi 14 juillet, à 12 h.

La chaussée sera barrée vendredi 13 juillet : **Avenue Chanoine Jules-Chevalier**, à hauteur du giratoire au bas de la rue Faubourg Clérieux, **rue Savasse**, à hauteur du quai Sainte-Claire, **côte des Chapeliers**, au niveau de la rue Calixte Lafosse, **Quai Dauphin**, au niveau de la place du Pont, **Côte Poids des farines**, au niveau de la Petite rue Neuve, **rue de la Pavigne**, au niveau de la rue Bonneveaux, **rue de Clérieux**, au niveau de la côte des Masses, **Rue Fontessort**, au niveau de la rue Pêcherie (piétons et voitures, de 13 h à 24 h) ; **rue Pêcherie**, au niveau de la rue Fontessort (piétons, de 13h à 24h), et au niveau de la place Maurice Faure (voitures, de 21h30 à 24h) ; **Pont Vieux** (voitures, de 21 h 30 à 24 h) ; **Côte des Cordeliers**, au niveau de la côte Sainte-Ursule (voitures, de 21 h à 24 h) ;

Un dispositif qui signifie aussi une **interdiction de stationner quai Dauphin, rue Chossigny et place de la Presle et ses abords et quai Ste-Claire, dès 13 h et jusqu'à minuit.**

Seront également barrés, le vendredi 13 juillet, de 21 h 30 à 24 h : le quai Ulysse-Chevalier, au niveau de la rue Sabaton et **le quai Chopin**, dans le sens Est-Ouest, au niveau de la rue de l'infirmerie. Enfin la circulation sera interdite, de 13 h à 24 h, sauf pour les riverains, à hauteur du **giratoire Y.Rabin, en direction de l'avenue Berthelot**.

- **Déviations**

Quai Chanoine Jules-Chevalier, rue de Clérieux, rue Savasse : déviation par la côte des Masses jusqu'au rond-point Paul-Deval ;
Quai Chopin, dans le sens est-ouest : déviation par la rue de l'infirmerie, la rue Saint-Nicolas et la rue du Puy ; dans le sens ouest-est : déviation par la rue de l'Isère et le boulevard Voltaire en direction du Nord ou avenue Charles-Jourdan et le Pont-Neuf en direction du sud ;
Côte des Chapeliers : déviation par la rue Calixte-Lafosse et la rue Magnard ;
Rue du Capitaine-Bozambo : déviation par la place du 75^{e} RI et la place Jean-Jaurès ;
Côte des Cordeliers : déviation par la place Charles-de-Gaulle, place Jacquemart, la petite Rue-Neuve et la contre allée sud du cours Pierre-Didier.

- **Dispositif pour les animations qui suivront le feu d'artifice :** Pour permettre le bon déroulement du bal, circulation et stationnement seront interdits place Maurice-Faure, du vendredi 13 juillet, à 13h, au samedi 14 juillet à 8h. **Dépôt de gerbe par la municipalité au monument des Etats Provinciaux du Dauphiné** : la circulation sera momentanément interrompue, place Carnot, **le jeudi 14 juillet, à partir de 9h30**.

Attention ! Tout véhicule situé dans les secteurs neutralisés sera considéré en stationnement gênant, verbalisé et mis en fourrière.